

Orchestre de Besançon - Participation au Festival de Musique - Encaissement et réaffectation de recette

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Festival de Musique de Besançon - Franche-Comté a sollicité cette année la participation de l'Orchestre de Besançon pour le concert de clôture du 28 septembre 2002, qui a eu lieu au Kursaal.

Le coût total de l'Orchestre de Besançon (hors chef d'orchestre et hors soliste) pour cette manifestation s'élève à 23 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser :

- la participation totale du Festival de Musique de Besançon - Franche-Comté, soit 23 600 €, en recettes sur le chapitre 92.311.70848.41027

- et de la réaffecter en dépenses au chapitre 92.311.64131.41027.

«M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, le point 23 en lui-même ne soulèvera pas de débat puisqu'il s'agit d'autoriser le Maire à encaisser la participation du Festival de Musique en contrepartie de la prestation que l'Orchestre de Besançon a assurée lors du concert de clôture de ce festival 2002. Je voulais simplement saisir l'occasion de cette question pour évoquer plus largement la situation qui risque d'être faite à l'Orchestre de Besançon dans les prochains jours, je dirais même dans les prochaines heures. Depuis deux ans en effet, le Conseil Régional de Franche-Comté a versé à la Ville une subvention de 152 000 F au titre de sa participation au fonctionnement de l'Orchestre de Besançon. Cette subvention est destinée à des actions d'irrigation du territoire régional menées par l'Orchestre et préfigure ainsi ce qui, dans le cadre du Contrat de Plan État/Région, figure sous l'intitulé «renforcement de la dimension régionale d'institutions existantes». Ainsi la régionalisation de l'Orchestre de Besançon est-elle programmée dans ce contrat de plan État/Région à hauteur de 10,2 M€ dont 4,26 à la charge de la Ville, soit une somme de 610 000 € par an. L'État et la Région, quant à eux, se sont engagés dans ce contrat de plan État/Région, chacun a financé 2 439 000 €, soit une somme annuelle de 350 000 €. Excusez-moi d'être un peu précis mais ce sont des faits et je tiens à partir des faits.

Pour 2002, l'année qui nous préoccupe, les engagements des uns et des autres, connus à ce jour, sont les suivants, et vous pourrez les rapprocher des chiffres que je viens de citer : Ville de Besançon : 610 000 €, elle tient son engagement à 100 %. Région : 152 000 €, c'est-à-dire 43,4 % de l'engagement inscrit au CPER, État : 86 000 €, c'est-à-dire 24,6 % de l'engagement inscrit au CPER. La conclusion, à ce jour, est que seule la ville honore les engagements du contrat de plan État/Région. Pour autant, dans le même temps, l'irrigation du territoire franc-comtois a réellement été entreprise. Ainsi, en 2002, de mars à mai, ce sont 9 concerts, à Saône, Lons-le-Saunier, Morteau, Rougemont, Baume-les-Dames, Ornans, Gray et Luxeuil -2 concerts à Luxeuil- qui ont été tenus par l'Orchestre de Besançon et l'Orchestre s'est même déplacé une fois à Épinal où il a porté les couleurs de la région à l'extérieur du territoire régional. Le montant estimé de l'ensemble de ces neuf prestations et de celle à Épinal, donc ces dix prestations en dehors de Besançon est de 210 000 € pour 2002, à rapprocher des 152 000 € que met la Région et des 86 000 € que met l'État. Aujourd'hui, selon des rumeurs qui sont plus que des rumeurs, il semble que l'exécutif régional soit en passe de décider de réduire sa subvention de 2002 à hauteur de 86 000 € en alignant sa participation sur celle de l'État. Je dis il semble parce que la Ville n'est pas officiellement informée. C'est du moins le sens d'un projet de délibération, de rapport, c'est le n° 6.21, et le vice-président du Conseil Régional est là et donc il le connaît par cœur, qui sera soumis à l'approbation de la commission permanente du 8 novembre 2002, c'est-à-dire demain.

Une telle décision, prise unilatéralement, en l'absence de toute concertation avec la ville, aura indéniablement de très lourdes conséquences pour la suite de la vie de l'Orchestre. Et si elle devait se confirmer, je serais amené à proposer à M. le Maire les mesures suivantes : tout d'abord, premièrement annulation du dernier concert de l'année 2002 prévu le 20 décembre prochain qui désormais n'est plus financé. Au programme de ce concert, trois œuvres de Beethoven avec la participation de trois solistes et du chœur Schütz.

Deuxième mesure que je serais amené à proposer au Maire, annulation pour 2003 des quelque 15 concerts prévus en dehors de Besançon de février à juin 2003 et qui figurent au programme qui est actuellement officiel. Il n'est pas normal en effet, vous en conviendrez toutes et tous ici, que du fait du non engagement de l'État et de la Région, ce soit le contribuable bisontin qui finance des concerts de l'Orchestre de Besançon en dehors de la ville tel qu'elle l'a fait en 2002 si demain cette décision est prise. Je rappelle donc que pour 2002, le coût de ces prestations c'est 210 000 € et que si la décision est prise demain, la Ville aura financé à hauteur de 38 000 € (210 -172) des opérations d'irrigation du territoire régional qui à l'évidence ne relèvent ni de sa compétence ni d'engagements qu'elle aurait pris.

Comme vous le voyez, la situation qui risque ainsi d'être faite à l'Orchestre paraît grave et c'est pourquoi j'ai tenu, en accord avec le Maire, à en informer le Conseil Municipal dès ce soir. Dans cette affaire, l'attitude des partenaires de la Ville est pour le moins contestable, plus particulièrement celle de la Région qui s'apprête à prendre une décision le 8 novembre à six semaines de la fin d'exercice 2002. L'attitude de la Région relève d'une certaine désinvolture vis-à-vis des artistes amateurs ou professionnels qui ont commencé à répéter le concert de décembre prochain. Cette attitude de surcroît manifeste également beaucoup de légèreté vis-à-vis du public bisontin et régional qui déjà a réservé ses places pour ce beau concert de décembre. Cette attitude contribue fortement à remettre en cause le lent et profitable travail de sensibilisation à la musique qui a été entrepris depuis quelques années et qui est reconnu par toutes et tous. Elle est de nature à nuire durablement au climat de confiance qui s'était instauré entre les partenaires de la Ville et la Région. Enfin elle n'augure pas favorablement de la suite du dossier de régionalisation complète de l'Orchestre de Besançon tel qu'il est prévu dans le contrat de plan État/Région.

La semaine dernière, le 23 octobre, le Maire, la Ville, a proposé à ses partenaires État et Région la tenue d'une rencontre au sommet avec le Préfet, le Président du Conseil Régional et le Maire naturellement afin d'aplanir toutes ces difficultés. Je souhaite quant à moi que cette réunion puisse se tenir effectivement rapidement et que des avancées soient opérées sur ce dossier par l'État et par la Région. A défaut la Ville qui, je le dis encore une fois, a tenu tous ses engagements dans ce dossier et même au-delà, saura marquer où se situent les véritables responsabilités dans cette affaire et dans cette régression qui concerne l'Orchestre de Besançon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie, je suis totalement en accord avec ce que tu viens de dire. Je suis vraiment navré par ce qui se passe car nous travaillons bien avec la Région mais là... Il y a trois points, tout d'abord le point de l'équité tu l'as souligné, la Ville a respecté à 100 % ses engagements et ce sont les Bisontins qui vont être floués puisque le concert qui va être supprimé est un concert bisontin. Il y a aussi un problème de principe. Que la Région déplore le non respect des engagements de l'État, elle a raison. Vous me direz que c'est facile pour moi parce que le Premier Ministre n'est plus un de mes amis. Que la Région fasse pression avec nous pour que l'État respecte ses engagements, je le comprendrais parce que lorsqu'on signe un contrat tripartite, il faut que chacun respecte ses engagements. Il y a aussi le respect qu'on doit effectivement aux musiciens, aux artistes, qui se sont engagés, qui ont travaillé, qui ont répété et au public. Si tout le monde avait agi ainsi, effectivement la Ville aurait aussi limité sa participation et on aurait dû supprimer deux ou trois concerts. Ce que je proposerais au Président HUMBERT, c'est que nous puissions ensemble, lui et moi avec Michel ROIGNOT et le vice-président chargé de cela à la Région, intervenir auprès de la DRAC, auprès du Préfet, auprès de l'État pour qu'effectivement celui-ci

respecte ses engagements mais on ne peut pas comme ça d'une façon unilatérale se retirer à six semaines. Je crois que ce n'est pas sérieux. Ce qu'il y a encore peut-être même plus grave que ça, c'est qu'au fond c'est tout l'avenir, le devenir de l'Orchestre qui est en jeu parce qu'on ne pourra pas continuer à fonctionner alors que cela avait été long à mettre en place, c'est Marcel FERRÉOL qui avait commencé, Michel ROIGNOT a continué. On arrivait à mettre en place un orchestre régional de qualité, on commençait à exporter, il était allé à Épinal et maintenant on va tout faire capoter parce qu'effectivement la Région veut s'aligner sur l'État. Qu'on dénonce le non respect des engagements de l'État ensemble, je suis d'accord, d'ailleurs l'État avant avait fait pareil donc ce n'est même pas un problème gauche droite, qu'on le dénonce ensemble mais qu'on respecte au moins pour cette année les engagements qui ont été pris, qu'on ne dénonce pas cela d'une façon unilatérale.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je trouve que les propos de M. ROIGNOT sont particulièrement excessifs ce soir et que dans la mesure où un courrier justement a été envoyé par vous-même au Président de Région, il serait peut-être bon d'attendre sa réponse. Vous évoquez Monsieur ROIGNOT des rumeurs, j'avais entendu dans cette enceinte à plusieurs reprises qu'on ne devait pas débattre à partir des rumeurs. Je constate que c'est le cas.

M. LE MAIRE : Sauf que le Vice-Président DUVERGET hier soir me l'a confirmé.

M. Pascal BONNET : Le Vice-Président DUVERGET a répondu à une question de M. COLY lors de la dernière assemblée plénière et le Vice-Président DUVERGET est justement quelqu'un qui a soutenu de longue date l'évolution de l'Orchestre Municipal vers un rayonnement régional. Vous parlez des faits, quand on voit les chiffres, on voit à quel point la subvention régionale a augmenté notablement dans le contexte du contrat de plan alors que l'État comme vous le dites depuis trois ans, et ce n'est pas une question de gouvernement, ou alors c'était une question de gouvernement à l'époque, l'État n'a pas augmenté aussi notablement. A ce jour sur deux années, la Région a donné deux fois plus que l'État. Il n'est pas question de désengagement de la Région comme vous le laissez entendre en précisant que si la Région ne donne plus rien, l'Orchestre n'ira plus en région.

M. LE MAIRE : Si diviser la subvention par deux n'est pas un désengagement !

M. Pascal BONNET : D'une part c'est demain que le débat a lieu, d'autre part même si la Région ne donnait rien cette année, ce qui n'est pas le cas apparemment, elle aurait toujours donné beaucoup plus depuis le début du contrat que l'État et un contrat de plan ça se raisonne sur sept ans et la Région, comme l'État, doivent répondre sur cette durée. Donc là vous êtes sur des arguments qui tiennent à aujourd'hui de façon partielle et de façon qui n'est manifestement pas objective et vous êtes excessif. Attendez que la Région réponde officiellement et que le débat ait lieu demain. Je trouve que c'est un ultimatum, une pression qui augure mal votre conception de la démocratie et de l'expression des autres assemblées.

Je voudrais aussi préciser qu'il s'agit d'orchestre de Besançon. Personnellement j'y suis attaché, j'y suis abonné tous les ans, j'estime qu'il fait du bon travail et je serai toujours de ceux qui le soutiendront et je le soutiendrai sur le plan de la Région comme ailleurs. Il s'agit d'un orchestre municipal qui a pris une dimension régionale. Il y a une question au-delà qui est la question d'un orchestre régional et les moyens que ça représente et des décisions à prendre, vous le savez très bien. Quant à la place qu'occupera encore la Ville par rapport à cela, quant à la structure juridique qu'il faudra envisager statutairement, vous savez très bien qu'il y a eu des études, qu'il y a eu un rapport, la position de la Ville n'est pas très claire là-dessus et la position de l'État d'après ce que j'en ai entendu dire, c'est aller vers un orchestre permanent à trois quarts de temps, ce qui implique des évolutions notables qui ne sont pas forcément celles attendues par l'Orchestre actuellement. Et il y a aussi les conditions de travail de l'Orchestre qui sont proposées à la Ville si on reste dans le contexte actuel ou qui sont proposées à d'autres interlocuteurs ultérieurement, à savoir les locaux pour l'Orchestre et à savoir aussi l'auditorium. Il y a des

questions beaucoup plus vastes qui concernent la Région, qui concernent l'État, qui concernent la Ville dans une logique de partenariat et je crois que les ultimatums, parce qu'on est tous mécontents de l'État et que vous avez envie de faire passer sur la Région votre hostilité envers le Gouvernement actuel alors que l'État en l'occurrence est défaillant depuis un certain temps, là ça ne va pas.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, Michel ROIGNOT va vous répondre mais je ne peux pas vous laisser dire cela. Je crois que votre argumentation ne tient pas. Vous posez des questions, vous avez raison de poser de bonnes questions mais maintenant il y a une situation d'urgence. Ce n'est pas un ultimatum, on alerte effectivement on profite de ce Conseil Municipal parce que ça sert aussi à cela un Conseil Municipal, on alerte, on vous alerte vous représentants de la Ville de Besançon, élus bisontins à la Région, sur le danger qu'il y a. Ce n'est pas un ultimatum. Si demain vous argumentez de telle façon que la Région respecte ses engagements, je m'en féliciterai, je vous en féliciterai ici publiquement. On ne veut pas lancer un ultimatum, on dit attention. Parmi les questions que vous posez il y en a de bonnes mais on ne peut pas maintenant à six semaines d'un concert revenir en arrière et dire qu'on se désengage car c'est quand même bien un désengagement. Que pour l'année prochaine vous souhaitiez voir les choses différemment, à ce moment-là on verra et l'Orchestre bâtera un programme en conséquence. Je travaille bien avec la Région sur un certain nombre de dossiers, entre autres sur celui du Palais des Sports et sur beaucoup d'autres dossiers, on travaille avec elle et je m'en félicite et je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure que nous travaillons bien avec elle mais là je crois que vous nous mettez dans une situation terrible. L'Orchestre de Besançon va être obligé d'annuler un concert à Besançon alors que la Ville a respecté à 100 % ses engagements entre autres en allant jouer à Luxeuil, à Saône ou à Épinal. Avouez quand même que c'est compliqué. Alors que nous dénonçons ensemble les carences de l'État, certes, mais pas au détriment des mélomanes de Besançon et de la Région.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quelqu'un que vous connaissez bien, qui s'appelle Michel ROCARD et qui il y a 20 ans très exactement a inventé une technique de planification, a renouvelé la planification à la française qui s'appelle les contrats de plan et qui sont, il faut le dire depuis 20 ans une réussite. Ce sont des instruments comme vous le savez de programmation à l'horizon de 4, 5 maintenant 7 ans, de réalisation de grandes dépenses et des instruments qui font s'accorder les collectivités publiques, l'État, les collectivités territoriales sur le financement de ces grands équipements, premièrement.

Deuxièmement lors de la signature du contrat de plan État/Région dans lequel nous sommes qui porte sur la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2006, il a été convenu entre l'État et la Région et les partenaires fédérés et vous le verrez la Région ne veut que du bien à la musique, que le nombre des prestations de l'Orchestre serait augmenté et qu'il y aurait une plus grande irrigation du territoire régional. Cela a été prévu, cela a été signé, cela a été acté. C'est un contrat. Je vous rappelle que dans le cadre par exemple du contrat de plan en Alsace État/Région, la Communauté Urbaine de Strasbourg, on pourrait faire pareil d'ailleurs, a porté si on peut dire devant les tribunaux administratifs, devant le Conseil d'État, l'État pour non respect du contrat qu'il avait signé. C'était à propos d'une affaire qui a fait du bruit à l'époque, le Synchrotron et l'État a été condamné, il faut le savoir. Alors toujours est-il que l'État solennellement passe un contrat avec la Région qui engage tout le monde sur des chiffres assez impressionnants, c'est vrai. Ils ont été énoncés par Michel ROIGNOT, 67 MF au total, l'État 16 MF, la Région 16 MF, la Ville 28 MF et quelque 7 MF de financements divers. Alors avec ce qui se passe aujourd'hui, on peut aller effectivement devant un tribunal administratif mais aujourd'hui il y a urgence et je suis assez d'accord avec vous sur le caractère détestable de cette urgence. L'État ne paie pas et je vous rends cette justice de dire que l'État ce fut autant sous votre Gouvernement, ça a commencé en l'an 2000 et donné le mauvais exemple à la classe, mais ça continue c'est vrai aujourd'hui. Mais ce que personne n'a dit dans cette enceinte jusqu'à maintenant, c'est que l'État dit : je ne paie pas mais j'ai des idées.

M. LE MAIRE : L'État a souvent des idées mais souvent peu d'euros pour payer.

M. Jean ROSSELOT : L'État nous fait le coup du pétrole vous vous rappelez d'il y a 20 ans. L'État dit qu'on devrait encore faire mieux, les collectivités devraient donner encore plus et les 48 musiciens ce n'est pas à mi-temps qu'il faudrait qu'ils soient mais à trois quarts de temps. Cela coûtera encore bien plus mais ça ne fait rien on pense que ce serait drôlement bien. Alors il faudrait que la Région paie le surplus et il faudrait surtout qu'elle s'approprie l'Orchestre et qu'il devienne un Orchestre de Franche-Comté et qui ne soit plus... Enfin je dis ce que dit l'État, je ne prends pas position mais l'État dit que ça devrait être comme dans toutes les régions l'Orchestre de Franche-Comté et non pas l'Orchestre de Besançon qui va à Épinal. C'est ce que dit l'État et l'État nous et vous dit, il faut régionaliser véritablement l'Orchestre et la Région paiera un peu plus. Alors on en est là Monsieur le Maire et il devient en effet indispensable que les chefs des exécutifs des collectivités se retrouvent.

M. LE MAIRE : Je l'ai proposé.

M. Jean ROSSELOT : Je vous rappelle que vous m'avez souvent objecté que l'exécutif était l'exécutif et je vous rappelle que dans l'exécutif c'est vous-même qui vous vous êtes attribué la compétence, enfin la délégation si on peut dire ainsi entre guillemets, de la relation avec l'exécutif régional, vous ou Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, je ne sais plus.

M. LE MAIRE : Non, c'est moi. Mais c'est pour cela que j'ai écrit il y a quelques jours au Président.

M. Jean ROSSELOT : Absolument mais il faut faire plus qu'écrire, il faut en effet provoquer une réunion le plus tôt possible. Je pense que le Président HUMBERT est très bien disposé mais voilà où en sont les choses : premièrement le refus d'exécuter un engagement solennel, deuxièmement vous n'en avez pas parlé, Michel ROIGNOT n'en a pas parlé non plus, mais c'est très important, l'État dit : je ne paie plus mais c'est parce que je propose autre chose.

Alors je crois que c'est l'exécutif régional qui attend votre réponse sur le sujet.

M. LE MAIRE : C'est la meilleure !

M. Jean ROSSELOT : C'est ça, on attend votre réponse sur le sujet.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je crois qu'il ne faut pas pousser le bouchon trop loin. Que vous soyez très ennuyé sur ce dossier, vous permettez que je vous réponde, parce que l'État aujourd'hui ne respecte pas ses engagements et que deuxièmement la Région dont vous êtes un des vice-présidents se désengage, je le comprends. Je répète publiquement que j'ai, il y a environ une huitaine de jours, le courrier va quand même assez rapidement ici, écrit officiellement au Président de la Région et au Préfet pour leur demander une réunion, donc je ne pose pas d'ultimatum. D'ailleurs demain vous pourrez tout à fait renouveler cette invitation au Président du Conseil Régional avec qui je n'ai pas de problème pour travailler, je le dis bien. Je ne veux pas entrer en guerre avec lui, moi ce qui m'intéresse c'est la pérennité de l'Orchestre de Besançon Franche-Comté parce qu'on peut l'appeler comme ça et ce sera très bien comme il y a le Festival de Besançon et de Franche-Comté. Moi je veux travailler en ce sens, mais est-ce que parce que l'État se désengage injustement et ne respecte pas ses engagements nous devons prendre le risque de saborder cet orchestre et de supprimer un concert ? Non. Faites en sorte demain que ce concert ait lieu. Ensuite nous nous réunirons ensemble entre personnes responsables pour trouver des solutions et j'irai avec Jean-François HUMBERT rencontrer qui il faut au niveau des ministères pour que l'on ait effectivement les crédits nécessaires. Comme vous l'avez proposé, j'ai envie de vous dire chiche, demandez donc à la Région d'attaquer l'État au Tribunal Administratif pour qu'elle gagne comme à Strasbourg puisque vous dites que ça se fait. Vous êtes professeur de droit, je ne le suis pas mais je pense que c'est une excellente initiative que vous avez prise là, demandez demain en commission permanente qu'effectivement la Région attaque l'État pour non respect de ses engagements, pourquoi pas ? Monsieur ROSSELOT, je n'ai pas envie de polémiquer, Monsieur BONNET si ça ne vous ennuie

pas, écoutez. Je suis constructif, j'ai écrit, je suis les pieds dans les starting-blocks, prêt avec Michel ROIGNOT à rencontrer qui vous voulez, nous sommes prêts depuis plusieurs jours. Cela dit, c'est peut-être la rumeur, mais nous n'avons pas été informés officiellement et malgré cette non information nous sommes prêts, donc nous attendons.

M. Michel ROIGNOT : Je voudrais faire deux ou trois réponses à M. BONNET et à M. ROSSELOT. M. BONNET parle d'ultimatum, l'ultimatum c'est la Ville qui le reçoit pour l'instant et qui le recevra demain parce que ce n'est pas une rumeur ce que j'ai dit, moi j'ai le projet de délibération sous les yeux, rapport n° 6.21.496, proposition. C'était des rumeurs jusqu'à hier ; c'est un texte que j'ai eu ce matin, alors les rumeurs sont désormais un texte. Proposition du rapport : attribuer au titre de la tranche 2002 une subvention de 86 000 € à la Ville de Besançon pour les actions de l'Orchestre en Région, 86 000 € au lieu de 152 000 €, rapport 6.21.496 et je ne suis pas membre du Conseil Régional donc ce ne sont pas des rumeurs, maintenant ce sont des faits.

Ultimatum, ce n'est pas la Ville qui pose un ultimatum, c'est la Ville qui le reçoit parce que si cette délibération est votée demain, la conséquence et j'ai bien employé le conditionnel tout à l'heure dans ma déclaration, c'est bien que le concert de décembre n'est plus financé. Comment voulez-vous qu'à six semaines de ce concert qui aura lieu le 20 décembre, nous nous retournions pour trouver l'argent que vous nous enlevez et pour lequel vous allez peut-être nous aviser le 15 ou le 20 novembre parce que nous n'avons toujours pas de lettre de notification de la Région de ses intentions pour 2002, aujourd'hui 7 novembre. Comment fonctionne-t-on pour retenir des artistes, les faire travailler, comment fonctionne-t-on pour bâtir un programme dans ces conditions ? C'est pour cela que je parle de désinvolture et de légèreté et nous sommes bien nous en position de recevoir un ultimatum de la Région si cette décision est prise demain.

Autre chose, la position de la Ville n'est pas claire sur le futur de l'Orchestre : Monsieur BONNET, vous ne savez pas ce que vous dites. Le bureau d'Études qui a remis en mars le dossier de régénération de l'Orchestre a présenté ses conclusions à l'État, le Directeur Adjoint aux Affaires Culturelles, à la Région, le Vice-Président DUVERGET était présent et à la Ville, c'est moi qui représentait le Maire. Sur les conclusions de cette étude, la Ville et la Région sont d'accord et l'ont dit ; nous sommes d'accord pour une structure de type EPCC pour un orchestre permanent à temps incomplet, 50 % parce que c'est la seule hypothèse, 50 %, qui rentre dans les cadres de financement du contrat de plan État/Région. Toute autre hypothèse à 75 % est impossible, n'est pas financée dans le terme des accords qui sont signés. La Ville a dit cette position et la Région l'a dite aussi et le Vice-Président DUVERGET qui était présent peut le confirmer, pas vous vous n'étiez pas là, vous ne savez pas ce que vous dites. La position de la Ville est claire sur ce dossier, elle avance, elle est prête à avancer, EPCC, orchestre permanent à temps incomplet, 50 % et 48 musiciens et je peux vous développer le dossier, j'ai la prétention de le connaître un peu. Donc ne dites pas que la position de la Ville n'est pas claire, elle a été exprimée publiquement lors de cette réunion du mois de mars et le Vice-Président DUVERGET, qui lui connaît le dossier Monsieur BONNET, le sait pertinemment.

Autre chose que je voudrais dire, vous nous dites et j'en accepte l'augure, que vous soutenez l'Orchestre de Besançon. Eh bien Monsieur BONNET, il y a un vote demain, chiche, moi j'attends le résultat de votre vote. Et là-dessus il n'y a pas 50 discours, c'est oui ou c'est non. C'est non sur ce rapport et vous soutenez l'Orchestre de Besançon, c'est oui à ce rapport et vous ne soutenez pas l'Orchestre de Besançon. Il n'y a pas d'autre discours possible, tout le reste c'est du baratin, tout le reste ce sont des propos de salon, des propos de conseil pour noyer le poisson.

M. Éric ALAUZET : Juste un point parce que l'essentiel a été dit. On comprend, je ne veux pas dire qu'on est d'accord, mais on comprend la logique de la Région effectivement de s'aligner sur l'État. Or lors de notre dernière séance plénière au Conseil Régional, effectivement le vice-président délégué a

réaffirmé cette position et dans la même séance, deux trois heures plus tôt j'interpellais le Président HUMBERT devant les menaces qui planaient sur les réductions d'un de ses organismes satellites, l'ADEME, avec lequel la Région a d'ailleurs signé un contrat annexe au contrat de plan État/Région donc qui a la même valeur solennelle d'engagements mutuels des uns et des autres, puisqu'on parle sérieusement aussi ce n'est pas une rumeur non plus, une amputation de 40 % du budget de l'ADEME, on en parlera une autre fois et je m'inquiétais de l'éventualité que la Région saisisrait pour baisser au prorata sa contribution. Or le Président HUMBERT m'a tout à fait rassuré, sur ce dossier-là j'ai été satisfait, pour me dire que la Région bien entendu maintiendrait l'effort qu'elle avait prévu d'engager malgré le retrait de l'État. Moi j'aimerais lire la cohérence dans tout cela et j'aimerais ne pas discerner à travers ces attitudes à double tranchant des priorités plus ou moins affichées pour telle ou telle politique. Donc pour moi derrière, c'est quelle est la priorité pour la culture de la Région ?

M. LE MAIRE : Il faut qu'on sache bien que nous, nous ne supporterons pas politiquement le poids de la suppression de ce concert. Nous dirons très clairement s'il advenait qu'il soit supprimé, où sont les responsabilités. Il a raison Éric, on peut comprendre sur le fond la position de la Région, on la comprend tous mais après il faut être pragmatique, qu'est-ce qu'on fait pour le dernier concert ? Groupons-nous pour défendre l'intérêt de l'Orchestre.

M. Pascal BONNET : Si vous comprenez la position de la Région, c'est vraiment vous qui tenez des propos de salon et de conseil municipal ce soir, parce que vous la comprenez et en même temps vous avez vos propos.

M. LE MAIRE : Non, vous avez très bien compris ce que je viens de dire.

M. Pascal BONNET : Je vous ferai remarquer aussi que je n'ai jamais considéré que M. le Président HUMBERT ou M. le Vice-Président DUVERGET soient des gens désinvoltes et je trouve fâcheux que vous employiez de tels termes s'agissant de la Région et des gens qui s'expriment à ce titre. Je voudrais aussi dire qu'en général quand j'interviens je sais à peu près de quoi je parle, que Jean-Claude DUVERGET, il m'arrive de le rencontrer, qu'il m'a quand même un petit peu expliqué sa position et qu'apparemment la position de la Ville n'était pas aussi claire que vous le dites. Donc votre intervention est fort utile, il aura une explication plus claire.

Je voudrais vous dire également que c'est quand même l'État qui fait pression pour ce trois quarts de temps, qu'il n'a pas le financement en rapport et qu'il veut le faire peser sur la Région et sur la Ville.

M. LE MAIRE : Oui, c'est vrai.

M. Pascal BONNET : Tout le monde est d'accord là-dessus alors pourquoi ces propos excessifs de votre part ce soir alors que le Maire a écrit au Président de Région, qu'il attend une réponse. Nous sommes désinvoltes, nous ne connaissons pas les dossiers la veille du débat. Je trouve que c'est vraiment excessif et on sait très bien ce qu'on dit de ce qui est excessif.

M. LE MAIRE : M. ROIGNOT a dit que vous, vous ne connaissiez pas le dossier. Vous ne l'acceptez pas, mais nous n'avons jamais dit que le Président DUVERGET ne le connaissait pas. Et pourquoi en parlons-nous ce soir ? Parce que Monsieur BONNET demain il y a une décision qui doit être prise et on vous demande d'intervenir. Vous êtes demain en commission permanente, on vous demande d'intervenir, c'est tout. Et vous avez bien compris que ce n'était pas une attaque contre le Président de la Région, je vous l'ai dit, je vous le répète on travaille ensemble même si on n'est pas d'accord politiquement, mais là ce n'est pas possible ; vouloir faire porter à la Ville la suppression d'un concert alors qu'on a tenu tous nos engagements, ce n'est pas acceptable.

M. Jean ROSSELOT : Je comprends tout à fait la réaction de Pascal BONNET. Vous êtes l'exécutif c'est bien, ça ne vous suffit pas. N'en demandez pas plus, ne vous jouez pas les séances où on se croirait à une distribution des prix, avec un tel ou une telle connaît les dossiers, un autre ne connaît pas les dossiers, vous ne les connaissez pas, vous les connaissez, etc. Non on n'est pas à la distribution des prix. Le sujet est grave et il faut dédramatiser. Michel ROIGNOT, je croyais entendre le Cid en train d'être joué avec Rodrigue qui s'exprimait sur un sujet grave mais pas cornélien. Alors je crois que vous avez gardé votre calme Monsieur le Maire, c'est bien, moi aussi alors on va faire tout ce qu'on pourra demain. Je vous rappelle que ça se situe et c'est à cela que doivent servir les plus hautes autorités de l'exécutif, à votre niveau, à celui du Président Jean-François HUMBERT. Nous sommes ses conseillers et je suis moi-même membre de l'exécutif mais maintenant c'est entre vous que ça doit se jouer, on verra et on fera. Mais vous passez un petit peu vite sur la nouvelle donne, c'est-à-dire la nouvelle proposition de l'État, trois quarts de temps, c'est encore mieux je dirais.

M. LE MAIRE : On a dit non.

M. Jean ROSSELOT : Et ce n'est pas un contrat de plan qui peut empêcher si on le veut que cette formule soit mise en application, ce qui serait bien mieux. Il faut en effet une réunion très rapidement sur cette proposition, sur ce sujet-là et la Ville assumera. En tout cas pour demain on va faire notre maximum mais n'oubliez pas qu'il y a une nouvelle donne qui est proposée par l'État qui non seulement ne paie pas mais qui voudrait faire payer plus à la Région pour un orchestre qui deviendrait vraiment régional. C'est là-dessus que vous devez débattre avec le Président et le Préfet.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous remercie de votre intervention. Je me permets de vous répéter ce qu'a dit d'une façon très claire Michel ROIGNOT. Nous sommes d'accord avec la Région sur la proposition d'un orchestre à 50 %. C'est ça qui est finançable. C'est la proposition du Président du Conseil Régional, c'est aussi la nôtre. Alors notre position est claire premièrement et depuis mars. Deuxièmement nous sommes d'accord pour aller avec le Président HUMBERT solliciter l'Etat et troisièmement nous vous demandons d'intervenir demain pour qu'effectivement ça ne se fasse pas et qu'on ne pénalise plus les Bisontins. Je suis sûr que vous le ferez et nous vous en féliciterons publiquement lors de la prochaine séance. D'ailleurs je vais vous dire que par rapport à cela, j'ai d'autres soucis aussi et j'ai demandé au Préfet d'organiser sous sa présidence rapidement une réunion concernant d'une part le devenir de l'Orchestre, d'autre part le devenir du Festival de Musique parce que vous savez bien qu'aussi cette année il y a eu des désengagements de dernière minute concernant le Festival de Musique qui est aujourd'hui dans une position un peu difficile. Donc il faut qu'ensemble, entre personnes responsables effectivement on puisse voir comment on va travailler l'année prochaine. C'est ça que je demande et je vous redis aussi que nous avons écrit quand même le 23 octobre au Président, donc j'attends.

Monsieur ROSSELOT si on voulait faire de la politique politicienne, on ferait voter une motion. Mais je ne souhaite pas qu'on s'oppose là-dessus, je veux qu'on pérennise l'Orchestre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote : MM. ROIGNOT et MONNEUR.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.